

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE

Exercice du 26/10/2021 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM est géré activement et vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé + 5% à travers une gestion discrétionnaire en s'exposant principalement aux marchés d'obligations et d'actions d'état de pays de l'OCDE via des instruments financiers à terme sur indices sélectionnés selon un processus quantitatif et qualitatif.

• Indicateur de référence : L'ESTER (ou €str) (code Bloomberg ESTRON Index) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'ESTER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires.

Stratégie d'investissement

Pour réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura un contrat d'échange sur rendement net (« Excess Return Swap ») en vue de s'exposer à la performance de l'allocation définie par l'utilisation de contrats financiers. Un « Excess Return Swap » est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement net », par lequel deux contreparties s'échangent deux flux.

La stratégie d'investissement consiste en une gestion flexible discrétionnaire en allocation d'actifs multidevises des pays de l'OCDE, combinant placements monétaires, obligataires ou assimilés, ou actions. Ces positions sont uniquement longues.

La gestion financière du fonds réside essentiellement dans la sélection et le suivi d'instruments à termes dits « futures » sur des indices actions et obligataires pour lesquels il existe une bonne liquidité, dont les fonds ETF analogues ont une note MSCI 'ESG FUND RATING' supérieure ou égale à 'A'.

La stratégie d'allocation d'actifs repose notamment sur l'analyse de signaux de marchés produits par le laboratoire de recherche Bramham Gardens SARL et interprétés par l'équipe de gestion.

L'allocation est construite à partir de plusieurs niveaux d'analyses que sont :

- l'analyse globale du risque du portefeuille établie sur la base des signaux ci-dessus
- l'analyse fondamentale et comportementale des marchés sur toutes les zones géographiques considérées de l'OCDE (Europe, US, Asie).

La construction du portefeuille privilégie une diversification optimale en termes de risque des différents actifs, visant à réduire la perte maximale.

Dans le cadre de la sélection d'instruments à termes longs (« futures ») sur indices actions et obligataires, les principaux critères d'analyses de la société de gestion portent sur les éléments suivants :

- L'adéquation de l'indice avec l'objectif d'investissement qu'il doit satisfaire,
- La capacité d'exécution, mesurée par la liquidité des sous-jacents
- Le coût de fonctionnement (frais de gestion).

Une fois l'allocation définie, le gestionnaire s'accorde avec un établissement de crédit afin de s'exposer à la performance de l'allocation définie par l'utilisation de contrats financiers.

Selon les conditions de marchés, l'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes que ce soit au travers du / des contrat(s) de swap, ou en direct :

De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés de taux monétaires de la zone euro en direct ou à travers des OPC.

De 0% à 100% de titres de créances d'entreprises de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), dont la notation sera a minima BBB- (échelle S&P) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 50% sur les marchés actions de grosses capitalisations boursières (environ 1 milliards d'euros minimum) et de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), et de tous secteurs.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), dont la notation sera a minima BBB- (échelle S&P) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises des pays de l'OCDE hors euro.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM de droit français ou européen et jusqu'à 30% en FIVG de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'utilisation des instruments financiers à terme en position longue est effectuée dans l'optique d'exposer le portefeuille à l'allocation définie par la société de gestion. L'exposition à ces instruments ne pourra excéder 120% de l'actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds Global Resilience est un fonds multi-actifs principalement investi sur les actions mondiales et les obligations d'état américaines et européennes. Dans sa jeune vie de 14 mois, le fonds a connu une période d'une rare adversité dès le début 2022. La part I a délivré une performance de -11.57% au cours de l'année 2022. La crise de l'énergie déclenchée par le conflit russo-ukrainien et l'inflation galopante qui s'en est suivie expliquent pour partie la faiblesse des marchés actions mondiaux avec des performances jusqu'à -20% en 2022. La poche actions n'a pas pu contribuer positivement à la performance du fonds. Mais 2022 a surtout été une année exceptionnellement mauvaise pour les investisseurs en obligations. Les banques centrales (Fed, BCE, BoE...) afin de contenir cette inflation ont de façon unanime remonté leurs taux directeurs. Cela a fait mécaniquement baisser le prix des obligations entraînant des moins-values sur les poches obligataires des portefeuilles qui n'ont pas été vues depuis des décennies. Les obligations d'Etat de la zone euro ont chuté de 18 % et les obligations de l'Etat américain de 12 %. Dans ce contexte, le fonds a souffert en ligne avec les fonds de la catégorie de type « allocation flexible ».

Le fonds a donc joué son rôle en maintenant la volatilité du portefeuille basse et en limitant les expositions risquées. Il a ainsi limité les pertes potentielles pour les investisseurs.

Principaux rachats et ventes

Titres	Acquisitions (€)	Cessions (€)
Hugau Moneterme		351 962,94
ECOFI Trésorerie		192 456.51
Epargne Ethique Monétaire	73 863,69	182 799,77
La Française Trésorerie		72 543,82
CM-AM PEA Sérénité		72 335.00

Règlement SFDR et Critères ESG

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG

Le fonds promeut les caractéristiques E/S mais ne réalise pas d'investissement durable. Les dimensions environnementales et sociales qui sont promues par le fonds ont résidé dans la sélection de fonds d'investissement qui ont des notations ESG élevées. Par ailleurs, les instruments indicés sur action et obligataires sélectionnés ont des ETFs analogues en terme d'exposition indicelle ont eu une note MSCI ESG FUND RATING supérieur ou égale à A.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Dénomination du produit :
Queensfield Global Resilience

Identifiant d'entité juridique :
984500F15BA7F61C9367

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds applique des critères d'intégration et de sélectivité ESG. Les dimensions environnementales et sociales qui sont promues par le fonds résident dans la sélection d'indices dont les instruments d'investissement correspondants ETFs passifs ont les notations ESG au-dessus d'un seuil élevé. Par ailleurs des fonds monétaires constitutifs sont sélectionnés en fonction de critères ESG .

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le fonds a investi dans des instruments indiciels actions et obligataires (futurs), dont les fonds ETF analogues en termes d'exposition indicielle, ont une note MSCI 'ESG FUND RATING' supérieure ou égale à 'A'.

● *... Et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

Non applicable

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social*

Non applicable

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?
Description détaillée :*

N

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au





Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
<i>CM-AM Union +</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>12%</i>	<i>Zone Euro</i>
<i>Ecofi BTP Trésorerie</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>18%</i>	<i>Zone Euro</i>
<i>CM-AM Sérénité</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>14%</i>	<i>Zone Euro</i>
<i>CM-AM Sécurité</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>14%</i>	<i>Zone Euro</i>
<i>La Française Trésorerie ISR</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>15%</i>	<i>Zone Euro</i>
<i>Ecofi Épargne Ethique Monétaire</i>	<i>Fonds monétaire</i>	<i>18%</i>	<i>Zone Euro</i>

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Année 2022

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Selon les conditions de marchés, et en ligne avec la politique d'investissement, le produit financier a respecté les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes, que ce soit au travers des dérivés, ou en direct :

- De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés de taux monétaires de la zone euro en direct ou à travers des OPC.
- De 0% à 100% de titres de créances d'entreprises de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), dont la notation sera à minima BBB- (échelle S&P) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.
- De 0% à 50% sur les indices de marchés actions des grosses capitalisations boursières (environ 1 milliards d'euros de capitalisation boursière minimum) et de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), et de tous secteurs.
- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, de toutes zones géographiques des pays de l'OCDE (hors pays émergents), dont la notation a été à minima BBB- (échelle S&P) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

- Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises des pays de l'OCDE hors euro.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le produit financier a été exposé à tous les secteurs économiques via son exposition aux différents OPCVM monétaires et indices de marchés actions.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?



Bien que le fonds fasse la promotion des caractéristiques environnementales, il n'a pas ciblé une proportion minimale d'investissements durables qui sont considérés comme écologiquement durables en vertu du Règlement sur la taxinomie. Par conséquent, la proportion d'investissements écologiquement durables, conformément au Règlement sur la taxinomie, qui peut être démontrée, est de 0 % de l'actif net du fond.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds n'a pas de part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ne s'applique pas puisque le fonds ne s'engage pas à avoir une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non, aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

L'indice de référence est un indice de taux de risque alors que l'indice de marché large est

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur Les indices de l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

L'indice de référence est l'€STER Capitalisé +4.4%. Le produit financier a sous-performé son indice de référence en 2022.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le produit financier a eu une performance en ligne avec l'indice de marché large avec une performance de -11.57% comparée à sa catégorie autour de -10.37%.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par la Société de Gestion dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multicritères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique. Un comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation et l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les frais de transaction proposés.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

La méthode de calcul du risque global retenue est celle d'une VaR hebdomadaire à 95%.

Information sur la rémunération

QUEENS FIELD a mis en place une politique de rémunération adaptée à son organisation et à ses activités, pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC gérés.

Ces catégories de personnels comprennent : la direction générale, les gérants financiers et les personnes exerçant une fonction de contrôle, et tous les salariés recevant une rémunération totale se situant dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et la direction générale.

L'objectif de cette politique est de ne pas encourager une prise de risque excessive en allant notamment, à l'encontre du profil de risque des OPC gérés.

La politique de rémunération détaillée est disponible sur le site internet www.queensfield.net ou gratuitement en version papier sur simple demande écrite auprès de la société de gestion (QUEENS FIELD _ 44, rue de Lisbonne _ 75008 Paris).

La méthode de calcul du risque global retenue est celle d'une VaR hebdomadaire à 95% .

Evènements intervenus au cours de la période

26/10/2021 Création du fonds

BILAN ACTIF

	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00
Dépôts et instruments financiers	3 998 489,29
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	3 993 419,47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 993 419,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	5 069,82
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	5 069,82
Autres instruments financiers	0,00
Créances	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	0,00
Comptes financiers	232 603,06
Liquidités	232 603,06
Total de l'actif	4 231 092,35

BILAN PASSIF

	30/12/2022
Capitaux propres	
Capital	4 774 184,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-503 381,81
Résultat de l'exercice (a, b)	-47 848,21
Total des capitaux propres	4 222 954,08
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>	
Instruments financiers	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	8 138,27
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	8 138,27
Comptes financiers	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
Total du passif	4 231 092,35

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Swaps de performance	
Actions et assimilés	
PSW002291 - CIC (MACQUAR) 311023	4 296 973,90
Total Actions et assimilés	4 296 973,90
Total Swaps de performance	4 296 973,90
Total Engagements de gré à gré	4 296 973,90
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Autres opérations	4 296 973,90

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (I)	0,00
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00
Charges sur dettes financières	1 058,88
Autres charges financières	0,00
TOTAL (II)	1 058,88
Résultat sur opérations financières (I - II)	-1 058,88
Autres produits (III)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	47 599,02
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-48 657,90
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	809,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-47 848,21

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 14 mois et 5 jours (date de création 26/10/2021).

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
I	FR0014004YY6	0,9 % TTC maximum	Actif net
R	FR0014004YZ3	1,5 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
I	FR0014004YY6	Néant
R	FR0014004YZ3	Néant

Commission de surperformance**Part FR0014004YY6 I**

Néant

Part FR0014004YZ3 R

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Prélèvement sur chaque transaction Opérations sur ETF, Actions, warrants, obligations convertibles, droits France, Belgique, Pays-Bas : 15€ Autres pays : 35€ Obligations et titres de créances négociables : forfait max 55€ TTC Prélèvement sur chaque lot Opérations Futures 1 € TTC/lot maximum (CAC/DAX EURO STOXX) Prélèvement sur chaque transaction Opérations sur OPC Produits de QUEENS FIELD : Franco Produits autres : 150 € TTC maximum		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut donner les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie. Les garanties financières données seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière donnée respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières données font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties données en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaires), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaires.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières données sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 120 101,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 331 352,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 308,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 417,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	13 578,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-536 073,59
Frais de transaction	-1 005,00
Différences de change	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 401,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 401,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	5 069,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 069,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 657,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 222 954,08

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Actions et assimilés	4 296 973,90	101,75
TOTAL Autres opérations	4 296 973,90	101,75

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	232 603,06	5,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	232 603,06	5,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-47 848,21
Total	-47 848,21

	30/12/2022
II PART CAPI I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-47 848,21
Total	-47 848,21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-503 381,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-503 381,81

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	30/12/2022
I1 PART CAPI I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-503 381,81
Total	-503 381,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
27/10/2021	II PART CAPI I *	3 770 000,00	377,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/12/2022	II PART CAPI I	4 222 954,08	473,395	8 920,57	0,00	0,00	0,00	-1 164,41

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	616,395000	6 120 101,96
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-143,000000	-1 331 352,05
Solde net des Souscriptions / Rachats	473,395000	4 788 749,91
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	473,395000	

COMMISSIONS

	En montant
II PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0014004YY6 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	47 599,02
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	8 138,27
Total des dettes		8 138,27
Total dettes et créances		-8 138,27

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	3 993 419,47	94,56
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	3 993 419,47	94,56
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-8 138,27	-0,19
CONTRATS FINANCIERS	5 069,82	0,12
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	5 069,82	0,12
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	232 603,06	5,51
DISPONIBILITES	232 603,06	5,51
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 222 954,08	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			3 993 419,47	94,56
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 219 081,06	28,87
TOTAL FRANCE			1 219 081,06	28,87
FR0000979239 CM-AM PEA SERENITE RC FCP 3DEC	EUR	3 171	609 593,04	14,44
FR0010455808 CM-AM PEA SECURITE (RC)	EUR	56,677	609 488,02	14,43
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 774 338,41	65,69
TOTAL FRANCE			2 774 338,41	65,69
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	2,772	522 922,55	12,38
FR0000293698 BTP-TRESORERIE SI.	EUR	74	793 448,72	18,79
FR0010609115 LA FRANCAISE TRESOR.ISR I 5DEC	EUR	6,191	662 426,78	15,69
FR0011048537 EPARGNE ETHIQUE MON.I SI.3DEC	EUR	794	795 540,36	18,83
TOTAL Contrats financiers			5 069,82	0,12
TOTAL Autres engagements			5 069,82	0,12
TOTAL Swaps			5 069,82	0,12
PSW002291 CIC (MACQUAR) 311023	EUR	4 296 973,9	5 069,82	0,12

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
QUEENS FIELD
44, rue de Lisbonne
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE relatifs à l'exercice de 14 mois et 5 jours clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 26/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



QUEENSFIELD GLOBAL RESILIENCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.05.12 15:59:02 +0200

